



**COMMISSION MIXTE PARITAIRE CCNT 66/CHRS
DU 28 MARS 2024**

***TOUJOURS AUTANT DE MÉPRIS DE AXESS,
LA CGT TOUJOURS DEBOUT !!!***

Au lendemain du non agrément ministériel de la Décision Unilatérale d'AXESS qui proposait des mesurette uniquement dans le périmètre de la Branche non étendue, le salariat relevant de la Convention Collective 66/CHRS est suspendu aux négociations entre Organisation Syndicale et Organisation Patronale du secteur (conditions de travail, politiques salariales, etc..).

Force est de constater que NEXEM renvoie et réduit la négociation au seul domaine de l'entreprise. La CGT rappelle ses valeurs fondamentales. Elle prône et soutient le *prima et l'intérêt* de cette instance qu'est la négociation collective nationale du Travail, pour le bien des quelques 350 000 salarié.e.s du secteur. Dangereuse interprétation de l'inversion de la hiérarchie des normes de NEXEM. Elle voudrait occulter la suprématie, de la Branche, du Code du travail, d'une CCNT 66/CHRS qui n'est toujours pas morte ni enterrée, au profit d'accords d'entreprises. Sauf que la CGT est partie prenante pour être force de propositions d'intérêts collectifs.

Le pouvoir d'agir pour asservir les salarié.e.s et casser le collectif !

En effet, nombreux sont les « livrets verts, blancs ou arc-en-ciel » développant et promouvant le « pouvoir d'agir des salarié.e.s » comme un étendard de savoir-faire et de nouvelles compétences.

Amer est le constat : cette dernière compétence n'est qu'en direction des salarié.e.s d'une hypothétique CCUE portée par AXESS et NEXEM et déclarée « ambitieuse » par ces derniers, mais totalement incapables de l'appliquer à eux-mêmes. Seuls les salarié.e.s de la CCN66/CHRS (seront) visés par ce concept nébuleux arrivé tout droit de la culture professionnelle nord-américaine qui est certes inclusive, mais pas universaliste ! Le pouvoir d'agir de NEXEM et du gouvernement est d'accepter de « négocier » uniquement leurs propositions pour une hypothétique et encore lointaine CCUE, mais aucune ambition pour le périmètre conventionnel existant.

►► Pourtant notre secteur n'en est plus au manque d'attractivité, aujourd'hui généralisé à toutes les catégories professionnelles... Il crève à petit feu.

►► Cependant 10 milliards ont disparu du budget de l'État, dont 1 milliard destiné à la Santé et l'Action Sociale. Ils seront ponctionnés dans le portefeuille des agents de nos services publics et des salarié.e.s ayant des missions de service public.

Rien ne bouge côté AXESS, mais la CGT ne lâche rien !